



BAS-RHIN

SÉLESTAT

TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE SÉLESTAT

AVOCATS - Le premier mercredi du mois : 8h30-11h30
MAISON DE LA CITOYENNETÉ DE SÉLESTAT

AVOCATS - Le premier samedi du mois : 9h30-11h00

CONCILIATEURS DE JUSTICE - Lundi : 9h00-12h00

DÉLÉGUÉS DU DÉFENSEUR DES DROITS - Jeudi : 9h30-12h00

JURISTES (ADIL, ASFMR, CIDFF) - Mardi et jeudi : matin et après-midi

HAUT-RHIN

COLMAR

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR

AVOCATS - Mardi : 13h30-16h30 / Mercredi et vendredi : 14h00-16h00

CONCILIATEURS DE JUSTICE - Mardi : 9h00-13h00

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DE COLMAR

AVOCATS - Lundi : 14h00-16h00 / Mardi : 14h00-17h00 / Jeudi : 14h00-16h00

CONCILIATEURS DE JUSTICE - Mardi et mercredi : 9h30-12h00 / Jeudi : 9h00-11h00

ÉCRIVAINS PUBLICS - Un mardi sur deux : 13h30-17h00

HUISSIERS DE JUSTICE : Premier et troisième mardi du mois : 14h00-15h00

JURISTES (CIDFF, ESPOIR) - Mardi : 9h00-12h00 et 13h30-16h30

NOTAIRES - Deux lundis par mois : 14h30-16h30

GUEBWILLER

TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE GUEBWILLER

AVOCATS - Le deuxième lundi du mois : 14h00-17h00

MAIRIE DE GUEBWILLER

AVOCATS - Le dernier vendredi du mois : 14h00-16h00

CONCILIATEURS DE JUSTICE - Mercredi et vendredi : 16h00-18h00

MULHOUSE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE

AVOCATS - Mardi : 14h00-16h00 / Jeudi : 10h00-12h00

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE MULHOUSE

AVOCATS - Lundi, mardi et jeudi : 14h00-16h00

CONCILIATEURS DE JUSTICE - Mardi : 9h00-11h00 / Jeudi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Deuxième et quatrième vendredi du mois : 8h00-11h00

DÉLÉGUÉS DU DÉFENSEUR DES DROITS - Lundi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00

ÉCRIVAINS PUBLICS - 3 permanences par mois

HUISSIERS DE JUSTICE - Deux lundis par mois : 14h00-15h30

JURISTES - Lundi, mardi et vendredi : 10h30-13h00 et 14h00-16h00 / Jeudi : 10h30-13h00

NOTAIRES - Deux jeudis par mois : 14h00-17h00

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

COLMAR, ENSISHEIM, MULHOUSE

AVOCATS - Une fois par mois

JURISTES - Une fois par mois



PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES